

LE SERVICE EDUCATIF
DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE
VOUS ACCUEILLE...

❖ **LES MISSIONS DU SERVICE EDUCATIF**

- ☞ Assurer la mise en valeur du patrimoine écrit et documentaire du département de la Meuse auprès de tout public.

- ☞ Mettre les élèves, les étudiants et leurs enseignants en contact direct avec les documents d'histoire et observer le fonctionnement d'un service d'Archives.

- ☞ Etablir et développer un véritable « partenariat » entre une institution culturelle et des établissements scolaires et universitaires.
« Le Service éducatif est le lien permanent et privilégié entre le système éducatif et l'institution culturelle » (circulaire du 3 mars 1993 du Ministère de l'Education Nationale et de la culture).



Armoiries de la famille de Nettancourt

❖ **LA PRISE DE CONTACT**

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE
BP 514
20, rue Monseigneur Aimond
55012 BAR- LE- DUC CEDEX

Le professeur du Service éducatif

M. Bernard PRUD'HOMME, professeur d'histoire au lycée Poincaré de Bar-le-Duc
Tél. : 03.29.79.01.89
Fax : 03.29.79.00.29
Courriel : archives@cg55.fr

❖ LES ACTIVITES CONÇUES A L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS ET DE LEURS ELEVES

Aux Archives départementales de la Meuse ou dans les établissements d'enseignement

☞ Des séances de formation pour les enseignants organisées avec les institutions pédagogiques (Rectorat, Inspection académique, IUFM) sur l'utilisation des documents d'archives dans le cadre d'un projet pédagogique.

☞ Des ateliers pédagogiques à thèmes proposés par les Archives :

- les Archives à travers les siècles
- Le Moyen Age : documents, supports, sceaux
- Qui sont nos ancêtres ?
- Les documents figurés (plans, cartes, photographies)
- Le département de la Meuse
- Lire un journal au XIX^e siècle...



☞ Des ateliers à thèmes choisis par l'enseignant avec préparation coordonnée avec le professeur du Service éducatif des Archives (exemples : histoire du village, patrimoine local...)

☞ Des journées banalisées pour l'ensemble d'un établissement (1 à 2 journées **pour les collèges**)

- Organisation d'ateliers pluridisciplinaires (exemples : littérature, latin, arts plastiques, histoire, découverte d'un site ou d'un monument, animation théâtrale à partir d'un document d'archives, géométrie à partir d'un document cadastral...)

❖ LES MODALITES D'ACCUEIL DES CLASSES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

L'accueil des classes aux Archives

- ☞ L'enseignant contacte et informe le professeur du Service éducatif des Archives sur ses intentions et projets pédagogiques
- ☞ Celui-ci prépare et met en forme la séance de travail
- ☞ Une date est programmée pour la venue des élèves et de leur enseignant



Votre déplacement peut être pris en charge partiellement par le Conseil Général de la Meuse (prendre contact avec le service des Transports, tél. : 03.29.45.77.55).

Le déroulement des séances

Chaque séance comprend une présentation générale des Archives (film vidéo), une visite des locaux et des travaux pratiques sur des documents.

Durée de 1 à 2 heures (séances adaptables à tous les niveaux d'enseignement à partir du C.E.1.).